

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

AVENANT N°3 **Fourniture, installation et entretien de mobilier urbain d'information**

N° 2022-MP-123

Le Maire de Saint-Jean-de-Luz,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal du 12 juin 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le marché initial « Fourniture, installation et entretien de mobilier urbain d'information » reçu en Sous-Préfecture le 10 août 2017,

Considérant la nécessité de mettre en place du mobilier urbain de type « abribus » dans le cadre de l'aménagement des parkings relais Ilhargia, Acotz et Chantaco,

DECIDE :

Article 1 – Un marché relatif à la fourniture, installation et entretien de mobilier urbain d'information a été notifié le 11 août 2017. En cours de marché, certains ajustements des prestations sont intervenus nécessitant la conclusion d'un avenant afin de prolonger de 2 années supplémentaires la durée du marché pour permettre la mise en place d'abribus annexes aux parkings relais Ilhargia (abribus double), Acotz (abribus simple) et Chantaco (abribus double), en contrepartie desquels le titulaire du marché verse à la Ville une redevance annuelle établie comme suit :

- P+R Ilhargia : + 2 652,00 €/an à compter de 2023
- P+R acotz : + 1 490,00 €/an à compter de 2024
- P+R Chantaco : + 2 652,00 €/an à compter de 2024

Article 2 – La présente décision sera mentionnée au registre des délibérations du conseil municipal et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie. Expédition en sera adressée à la Sous-Préfecture de Bayonne.

Saint-Jean-de-Luz, le 22 septembre 2022

Jean-François IRIGOYEN
Maire de Saint-Jean-de-Luz
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
Pays Basque, chargé des mobilités durables et
innovantes, ports et pêche

